13ème REUNION DU PARTENARIAT SUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Libreville, République de Gabon, du 02 au 04 décembre 2013

MARCHÉ D'INFORMATION N°6

« Gouvernance des Ecosystèmes Forestiers et Aménagement du Territoire »

THÈME

le Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC (GTGF)

Comment se construit progressivement le consensus sur ses missions, son organisation et son fonctionnement, de concert avec les différents acteurs clés !

Historique et démarche méthodologique

L'idée d'instituer un GTGF a germé à partir de l'évaluation de la « Task Force » APV/FLEGT, réalisée en 2008, qui avait fortement recommandé de remplacer cet outil qui a été très peu opérant par un mécanisme plus efficient. La pertinence de cette option a été réaffirmée par les orientations de l'atelier international sur le thème « Gouvernance Forestière et standards pour la gestion durable dans le Bassin du Congo », organisé à Kinshasa du 29 octobre au 01 novembre 2010.

La conceptualisation du GTGF se fait suivant un processus très participatif, inclusif, itératif et conforme aux usages institutionnels de la COMIFAC, qui capitalise au maximum les leçons tirées des expériences antérieures, en ciblant la fédération progressive de toutes les initiatives pertinentes. Les principales actions déjà accomplies dans ce contexte incluent :

- La réalisation en juillet 2011 d'une étude de faisabilité, ayant abouti à la production d'une note conceptuelle validée de concert avec les principaux acteurs clés en octobre 2011, qui propose les éléments de structuration, d'organisation et de fonctionnement du GTGF;
- L'organisation des consultations tout au long des mois de septembre et octobre 2013, auprès des différentes parties prenantes, pour approfondir l'analyse de leurs attentes, craintes et perspectives pour la mise en place du GTGF ;
- La tenue d'un atelier à Brazzaville les 23 et 24 octobre 2013, avec la participation des experts et personnes ressources représentant les différentes sensibilités socio-professionnelles intéressées, pour s'accorder sur la substance du GTGF, en s'inspirant des résultats des investigations préliminaires sus-évoquées ;
- La soumission des ententes de Brazzaville à l'approbation du Conseil des Ministres de la COMIFAC lors de sa session extraordinaire tenue à N'Djamena en République du Tchad, du 06 au 08 novembre 2013.

Avancées significatives

Les actions ainsi méthodiquement menées ont déjà généré des résultats tangibles :

- Le consensus sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement du GTGF en tant que plateforme de coopération devant constituer une force de propositions des actions en matière de gouvernance forestière pour les Etats membres; en outre, pour les besoins de flexibilité, d'efficacité et d'efficience, il a été convenu que le GTGF va se déployer comme un collectif modelable de réseaux d'experts sur les thématiques prioritaires de la gouvernance forestière en Afrique Centrale, articulé sur :
    - Des Comités ad hoc d'Experts (panels d'une dizaine de personnes chevronnées) constitués pour les différentes thématiques retenues ;
    - Une plénière du GTGF, instance délibérante à composition variable, regroupant une trentaine personnes, dont les points focaux permanents des Etats membres (Directeurs Généraux ou Directeurs des Forêts), plus des experts délégués par les Comités ad hoc

et d'autres personnes ressources de toutes les catégories socio-professionnelles, choisis en fonction de leurs responsabilités, leurs qualifications ou leurs expériences sur les sujets à débattre;
    - Un Facilitateur/modérateur au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Le consensus sur le premier groupe de thématiques prioritaires devant constituées les piliers de la feuille de route, en l'occurrence : les politiques et législations forestières, plus les instruments connexes; la Légalité et la Certification Forestières ; la transparence et la lutte contre la corruption ; le sous-secteur artisanal et informel ; la gestion décentralisée des forêts ;
- Le consensus sur la nature des livrables du GTGF qui seront sous forme propositions de directives, de lignes directrices, d'éléments de positionnement, de note d'orientation politique, de guides des méthodes et des procédures, de référentiels… ;
- Le quitus du Conseil des Ministres matérialisé par une lettre de missions, les résolutions sur l'approbation des piliers de la feuille de route et le mandat reçu par le SE/COMIFAC pour engager la mobilisation des ressources pour ce GTGF.

Prochaines étapes

- Principales actions à réaliser pour que le GTGF soit effectivement opérationnel dès les premiers mois de l'année 2014 :
    - L'implémentation et le suivi participatifs des recommandations de l'atelier d'opération-nalisation qui ciblent particulièrement la finalisation de la feuille de route, le développement d'un consortium des initiatives existantes en matière de gouvernance forestière, avec l'appui de la Cellule FLEGT de la CEEAC, l'établissement d'un cadre de collaboration entre le GTGF et la Cellule FLEGT de la CEEAC, ainsi que la mobilisation des experts et partenaires techniques et financiers pressentis ;
    - La préparation du PTA 2014 ;
    - La conceptualisation des Comités d'Experts;
    - L'organisation de la première plénière du GTGF pour valider le premier plan d'actions Triennal, le PTA 2014, ainsi que les premiers Comités d'Experts.
- Quelques initiatives stratégiques à entreprendre par le SE/COMIFAC pour établir les conditions de succès :
    - La consolidation de la dynamique de concertation et de coopération initiée, pour aboutir à la traduction effective de l'intérêt jusqu'alors manifesté par les partenaires en engagements concrets, en termes de contributions techniques et financières ou de prise de responsabilités.
    - La mobilisation progressive des ressources nécessaires.
    - La consolidation du soutien politique du Conseil des Ministres, voire du Sommet des Chefs d'Etats, compte tenu de la délicatesse de certaines thématiques (transparence-corruption, gestion décentralisée et sous-secteur artisanal/informel).

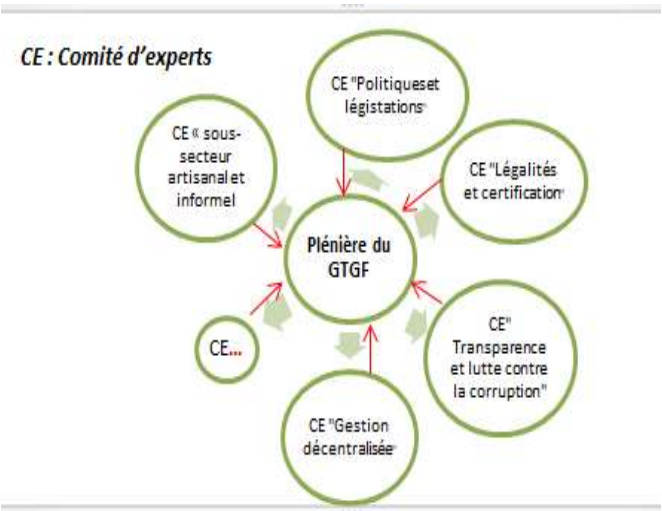

Schéma de visualisation de l'organisation du GTGF

Contact utile pour toutes informations complémentaires :
NDO NKOUMOU Jean Claude,
Expert Gouvernance Forestière GIZ/COMIFAC
Tél : 00237 50 10 05 48
E-mail : jean.ndo@giz.de

XIIIème REUNION DES PARTENAIRE (RdP) DU PFBC, Libreville, 2-4 Décembre 2013
Marché des idées – Résultats novateurs et Histoires à succès

Marché 6 : Gouvernance des écosystèmes forestiers et Aménagement du territoire

« La Cellule FLEGT Régionale, un outil à l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale »

Le programme ECOFAC V, financé par l'UE dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 10ème FED, est structuré autour de trois volets qui portent sur les aires protégées et intégration des populations, le renforcement des capacités et la gouvernance environnementale. Les deux premiers volets, sont mis en œuvre par le RAPAC. Le Troisième volet est consacré à la composante d'appui au processus FLEGT régional. Il est géré directement par la CEEAC, à travers la Cellule FLEGT Régionale.

L'objectif de ce troisième volet est de « **Préserver de manière durable les services environnementaux offerts par les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale par le biais du renforcement de la gouvernance environnementale et forestière** ». Cinq principaux résultats sont visés dans ce volet. Sur l'ensemble de ces résultats, les efforts sont concentrés sur les priorités suivantes :

1. la communication sur le processus APV/FLEGT ;
2. le partage d'expériences et des leçons apprises ;
3. le développement des PME et des Petites Entreprises.

Après 18 mois d'exécution de ce volet, les résultats à date se résument comme suit :

- **communication sur le processus APV/FLEGT :** le Site web de la Cellule FLEGT: www.celluleflegtceeac.org**,** partenariat stratégique avec le Réseau des Communicateurs, Bulletin d'information sur le FLEGT, émission télévisée sur la gouvernance forestière et des outils de la visibilité de la Cellule FLEGT Régionale (Panneau intérieur de visibilité du projet, etc… ;
- **sur le FLEGT :** diagnostic et développement organisationnel des PME et Petites Entreprises ; concept de la plateforme sur le processus APV/FLEGT; atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires sur le FLEGT dans le Bassin du Congo ;
- **sur la Lutte Anti Braconnage** : mise en œuvre du PEXULAB, état des lieux l'état de la zone de savane (A) et la zone forestière (B), proposition PAULAB et signature de 8 contrats de subvention pour des interventions sur la LAB.

En perspectives, il y a lieu de signaler les actions suivantes :

- l'élaboration d'une stratégie sous régionale de Communication sur le FLEGT ;
- le renforcement des capacités des PME et Petites Entreprises ;
- le fonctionnement de la plateforme d'échange sur le processus FLEGT/APV ;
- le démarrage de trois études sur : (i) les marchés domestiques du bois et des produits dérivés en Afrique centrale ; (ii) les impacts socio-économiques de l'entrée en application du RBUE sur la filière bois et produits dérivés originaires des pays FLEGT d'Afrique centrale ; (iii) les procédures de gestion des flux de produits bois (en transit) dans trois pays (Congo RCA Cameroun) ;
- mise en œuvre de l'annexe de l'APV relative à l'information à rendue publique ;
- la table ronde sur la LAB, en marge du Sommet France- Afrique sur la Paix et Sécurité.

Contact : François MAKOLOH PEMBE
Expert Régional, Assistant au Programme ECOFAC V
Tél. (+241) 04 65 55 63
Email : franckmakoloh@yahoo.fr/www.celluleflegtceeac.org

Bureau National du Programme WWF en RDC
14, Avenue Sergent Moke
Commune de Ngaliema
Kinshasa
République Démocratique du Congo

Bruno Perodeau ing for MSc
Directeur de Conservation
Inoussa Njumboket
Expert en certification for.
Website : www.panda.org

Les clauses sociales du cahier des charges des contrats de concessions forestières en RDC : Une Expérience Enrichissante

Depuis 2005, suite à une analyse du processus d'élaboration des textes d'application du nouveau code forestier de la RDC promulgué en 2002, le WWF s'est engagé à appuyer cette dynamique dans un esprit de transparence et de concertation. Rapidement, au cours des 4 années qui ont suivi, des comités multi-acteurs se sont mis en place et ont produit une quarantaine de textes pour publication. Cependant, le volet social de l'aménagement durable des forêts étant reconnu comme le plus complexe, un texte particulièrement sensible faisait encore défaut, celui du modèle d'accord sur les clauses sociales à insérer dans le cahier des charges du contrat de concession forestière. En 2009, un atelier national de concertation, appuyé par le WWF, a défini les principales orientations pour la préparation d'un arrêté ministériel fixant cette procédure. Le secteur forestier privé en RDC ainsi que la société civile nationale ont contribué activement à la mise en place de ce mécanisme de partage de bénéfices. Grâce aux financements de la Coopération Allemande et Norvégienne, des expériences de gestion participative des ressources naturelles (GPRN) dans les sites pilotes de certification forestière ont pu être développées, notamment avec la société SODEFOR.

Aujourd'hui, ce mécanisme est en cours dans une soixantaine de concessions forestières de la RDC. Ces clauses doivent être négociées, publiées et mises en oeuvre de façon transparente entre l'exploitant et les communautés locales et peuples autochtone (CL/PA), sous le patronage de l'administration décentralisée. Les contrats signés entre les parties stipulent les obligations de chacun et ont valeur légale. Les fonds pourvus par le concessionnaire au prorata de l'exploitation sont versés au fonds local de développement et gérés par un comité local de gestion. De plus, un comité local de suivi veille au respect des procédures. Les clauses prévoient aussi un mécanisme de gestion de conflit où les ONG nationales jouent maintenant un rôle actif. Les dernières estimations des montants engagés directement au bénéfice des CL/PA sont de plus de 13 millions de dollars américains pour une période de 4 ans. Ceci représente une valeur substantielle et une base solide pour la réduction de la pauvreté dans des zones particulièrement défavorisées. WWF tient à remercier tous ceux qui ont appuyé ce mécanisme innovant.

Résultats et Impacts de la Clause Sociale en RDC

- 13 M$ d'investissements directs prévus aux bénéfices des CL/PA dans 60 concessions forestières depuis le lancement du processus en 2010;
- Environ 1 million de personnes touchées, sensibilisées, organisées, dans environ 500 communautés, autour d'actions socioéconomiques structurantes ;
- Des centaines d'écoles, dispensaires, kilomètres de route construits/prévus ;
- Responsabilisation par l'élaboration et mise en oeuvre conjointe des travaux ;
- Une soixantaines de fonds de développement locaux mis en place ;
- Implication de l'administration, des ONG et des CL/PA dans le suivi des activités de l'exploitation pour plus de transparences du secteur.
- Expérience de GPRN capitalisable pour le mécanisme REDD+ en RDC.

Le projet Renforcement de la Gouvernance forestière en Afrique (Strengthening African Forest Governance)

Sébastien TCHEBAYOU - FODER

Généralité sur le projets

Le projet SAFG est logé au CIDT de l'Université de Wolverhampton dans le Royaume Uni. La durée de mise en œuvre est de 4 ans (janvier 2011 - janvier 2015). Ce projet d' un montant global de 2.39m d'euros est cofinancé par la Communauté Européenne (1.89m d'euros) , le DFID et les partenaires (0.5m d'euros). Le choix des lieux d'intervention de ce projet était porté sur des pays forestiers.

Partenaires du projet

2 Groupes de partenaires.;

- Les partenaires internationaux :
  - CIDT, requérant et dirigent du projet
  - theIDLGROUP chargé d'organiser les fora sur la Gouvernance Forestière dans les différents pays de mise en œuvre du projet.
  - Fauna and Flora International responsable de l'implémentation du projet au Libéria
- Les partenaires locaux
  - Forêt et Développement Rural (FODER) au Cameroun
  - Réseau des Ressources Naturelles (RRN) en RDC
  - Forest Watch Ghana au Ghana

Objectifs du projet.

A travers la définition des besoins en formation des acteurs, la sensibilisation, les formations dans les sites de projet, en Europe, la participation aux réunions de Chatamhouse, l'organisation des fora sur la Gouvernance Forestière, le projet vise à :

- Promouvoir une plus grande transparence, une plus grande responsabilité et une bonne gouvernance dans le secteur forestier avec un accent sur la politique de lutte contre la pauvreté
- Créer une plus grande prise de conscience des initiatives internationales visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale.
- Encourager les parties prenantes à échanger des informations et à s'engager dans des initiatives internationales visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale.

Quel rôle pour la certification forestière dans l'amélioration des relations entre les populations locales et les compagnies forestières ? Leçons de l'expérience du FSC au Cameroun

Raphael Tsanga[1], Guillaume Lescuyer[1&2]

[1]*Center for International Forestry Research (CIFOR), Central Africa Regional Office, Yaounde, Cameroon*
[2]*Centre de coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement*

Email: r.tsanga@cgiar.org; g.lescuyer@cgiar.org

Cette recherche vise à stimuler la réflexion sur les impacts de la certification FSC dans le Bassin du Congo en évaluant le niveau de mise en œuvre de certains critères et indicateurs inclus à la fois dans le cadre légal et le standard FSC appliqué au Cameroun. Il s'agit spécifiquement de questionner l'effectivité et la légitimité des plateformes de concertation mises en place autour des concessions forestières certifiées ainsi que leur impact sur les relations entre les populations locales et les compagnies forestières.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la certification FSC peut jouer un important dans la perspective de l'amélioration des rapports entre les gestionnaires forestiers et les populations environnantes. L'exigence faite aux compagnies de disposer d'instances permanentes de médiation a contribué à augmenter le nombre et l'effectivité des plateformes. Par ailleurs, la certification encourage les compagnies à investir dans le développement des infrastructures et des activités génératrices de revenus bien au-delà exigences du cadre légal. De ce point de vue, les compagnies retenues dans l'échantillon ont toute développées des mécanismes de partage des bénéfices supérieurs à ceux légalement exigés en vue d'améliorer le bien-être des communautés.

En dépit des effets positifs de la certification, les plateformes de concertation restent des institutions vulnérables du fait de leur processus de construction et de la forte dépendance vis-à-vis des compagnies forestières. De même leur légitimité sociale demeure faible. Si l'effectivité des plateformes de concertation a été relativement améliorée comparée à la période antérieure, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de faire de ces institutions des interlocuteurs crédibles parmi les parties prenantes. D'un point de vue positif, il apparaît que les compagnies forestières s'inscrivent dans une démarche et une attitude progressive, reconnaissant que la situation actuelle n'est pas optimale, mais affichant objectifs en termes de renforcement des plateformes de concertation. En vue de surmonter les faiblesses des plateformes de concertation, il serait utile de reconsidérer la distribution du pouvoir au sein des communautés et de réviser l'approche « top down » actuellement utilisée pour mettre en place ces instances.

ATLAS RÉGIONAL SUR L'UTILISATION DES TERRES – ESPACE COMIFAC

PFBC, LIBREVILLE-GABON DU 2 AU 4 DÉCEMBRE 2013

Lyna BÉLANGER, GFA Expert

Qu'est-ce que ce projet?

Ce projet est une initiative de la COMIFAC qui a inscrit cette activité dans son plan de travail biennal 2013-2014. Il reçoit le financement de la République Fédérale Allemande à travers le programme d'Appui à la COMIFAC exécuté par la GIZ. Il contribue à la mise en œuvre des axes stratégiques 3, 4 et 5 du plan de convergence de la COMIFAC à savoir :

- NO 3 - Aménagement des écosystèmes et reboisement (+ spécifiquement l'organisation du territoire forestier);
- NO 4 - Conservation de la diversité biologique (+ spécifiquement le renforcement du réseau des AP national et gestion concertée des zones et AP transfrontalières);
- NO 5 - Valorisation durable des ressources forestières (+spécifiquement le suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources).

Il vient aussi contribuer à la réalisation des indicateurs I et III de la composante 4 du programme d'appui de la GIZ à savoir :

- Indicateur I : Des directives pour la formulation, l'actualisation et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées transfrontalières sont adoptées par le Conseil des Ministres;
- Indicateur III : Un plan régional d'aménagement du territoire est adopté par le Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Le projet se déroule en 3 phases, (1) Démarrage, confiée à GFA et terminée, (2) Production de l'Atlas proprement dit, confiée à GFA et en cours jusque juin 2014 et (3) Développement de la stratégie, des lignes directrices et d'un guide pour un plan régional d'utilisation des terres (organisation du territoire forestier). Son ancrage institutionnel est la COMIFAC à travers son bras technique l'OFAC. Les partenaires à la mise en œuvre sont principalement les ministères en charge des forêts et tous les autres ministères et organisations concernés par l'utilisation des terres dans la zone COMIFAC.

Résultat recherché – Utilité - contribution spécifique du projet

Le principal résultat recherché est une BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SUR L'UTILISATION DES TERRES ACCESSIBLE EN LIGNE À TRAVERS UNE APPLICATION CARTOGRAPHIQUE (ou carte interactive).

Il est important ici de bien marquer la nuance entre cartographie de l'« Utilisation des terres » qui se caractérise plutôt par des *pratiques enveloppées dans des systèmes ou des schémas qui caractérisent l'utilisation par des sociétés humaines du couvert terrestre pour diverses activités socio-économiques*[1] , de l'« Occupation du sol » qui désigne la couverture biophysique des terres. Ces concepts impliquent des activités très différentes, mais complémentaires. Aussi, bien que le terme « Atlas » soit employé, il faut comprendre qu'il s'agit d'une version moderne numérique présentée sous forme d'application cartographique ou carte interactive en ligne, plutôt qu'une version papier traditionnelle. Outre la

[1] EDF 2012, chapitre 9

contrainte de temps, le caractère évolutif de l'utilisation des terres et des besoins de zonage, de même que la disponibilité des moyens modernes ont fait pencher pour ce choix.

Cet outil devrait soutenir la COMIFAC dans ses efforts pour :

- l'élaboration d'une Stratégie – Guides – directives pour un plan régional d'utilisation des terres par une *présentation harmonisée de l'utilisation des terres dans l'espace COMIFAC et en mettant en relief les problématiques liées à celles-ci*;
- l'obtention d'une vision d'ensemble de l'effort régional dans la gestion durable des forêts, la COMIFAC étant une vitrine internationale;
- l'établissement d'une politique forestière régionale mieux articulée (favoriser une vision régionale sur les grands enjeux de l'heure);
- l'accessibilité à une plateforme cartographique et base de données à tous les partenaires.

La contribution plus spécifique du projet sera de :

- Définir le contenant de la base de données (définition et organisation des thématiques impliquées et informations nécessaires relatives);
- Rassembler les données cartographiques et descriptives existantes sur les « utilisations consacrées » à savoir les territoires concédés/attribués, les territoires classés, les infrastructures et les territoires urbains;
- Organiser ces données pour un accès conviviale et intéressant à travers une plateforme cartographique interactive.

Utilités - difficultés et grands défis

La réalisation de ce projet n'est pas sans difficulté et les défis à relever sont nombreux. Du point de vue institutionnel, le refus de collaboration et/ou blocage de l'accès à l'information/données par les différentes directions/services des ministères, de même que la dispersion de l'information dans différents ministères qui ne relèvent pas nécessairement de celui en charge des Forêts ou de l'Environnement *(hors du cadre d'action de la COMIFAC)* sont au nombre des difficultés. D'un point de vue technique, l'absence d'uniformité des différents codes (d'abord forestier, mais aussi des autres thématiques) d'un pays à l'autre et la « définition » d'un produit final harmonisé et pertinent à l'échelle régionale demeurent les difficultés et défis majeurs.

Du côté de la COMIFAC, en tant que vitrine internationale, les grands défis demeurent:

- d'en arriver à une meilleure représentation des efforts régionaux en matière de gestion durable des écosystèmes;
- de dégager une vision commune sur les enjeux régionaux et internationaux – établissement d'une politique régionale dans le respect des différentes législations nationales;
- de mettre en place (formaliser) et de maintenir un réseau d'échange d'informations entre les pays membres pour la mise à jour continue de sa base de données;
- de maintenir fonctionnel l'outil (lié à la pérennité de l'OFAC).

13ème réunion des Partenaires des Forêts du Bassin du Congo / (PFBC)
Libreville (Gabon) 2 – 4 Décembre 2013

PEFC
UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LA CERTIFICATION FORESTIERE EN AFRIQUE

PAR

ROSE ONDO ,Présidente de PAFC Gabon

RESUME

Cette communication traite de la certification forestière PEFC en Afrique et plus particulièrement dans le Bassin du Congo.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le massif forestier du Bassin du Congo constitue la deuxième réserve de forêts denses et humides au monde ; il abrite un capital de biodiversité unique avec près de la moitié des espèces terrestres connues.
Les inquiétudes quant à la dégradation de la forêt du Bassin du Congo ont donné lieu à une série de réponses en grande partie motivées par les pressions exercées par les ONG internationales de défense de l'environnement. La certification forestière est l'une de ces réponses. Ainsi, l'augmentation des superficies de forêts certifiées dans le Bassin du Congo s'est accrue pour passer en 5 ans de quelques centaines de milliers d'hectares à plus de 5 millions d'hectares de forêts tropicales certifiées répartis entre le Cameroun, le Congo et le Gabon. Dans cette région dynamique et à fort potentiel, mais structurellement en difficulté, cet accomplissement significatif fait suite aux progrès déjà réalisés en matière d'aménagements forestiers et de légalité des opérations forestières.
Cependant, perçue comme une option destinée à contrecarrer les appels au boycott du commerce international des bois tropicaux et à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, la mise en œuvre de la certification forestière dans le Bassin du Congo demeure problématique. Cela peut s'expliquer en partie par les difficultés inhérentes à l'application de normes conçues au niveau international alors qu'elles doivent être mises en œuvre dans ce contexte particulièrement spécifique par les acteurs forestiers locaux qui doivent s'approprier ces normes pour pouvoir s'y conformer.
PEFC propose désormais une alternative avec des normes développées au niveau national par des acteurs locaux pour les opérateurs forestiers locaux. Cela permet ainsi une appropriation efficiente par ces derniers grâce à leur implication dans le processus d'élaboration.

PLAN DE L'EXPOSE

Pour en parler cette communication est structurée en six points :

1- Présentation de PEFC
2- PEFC et les exigences actuelles du marché
   2.1 PEFC et les politiques publiques d'achats
   2.2 PEFC et le FLEGT
3- Approche et dispositifs uniques de PEFC
4- PEFC en Afrique
   4.1 Le Standard PAFC GABON
   4.2 .L'état d'avancement des autres initiatives africaines (Cameroun, Congo, RDC,RCA)
5- Défis de la certification panafricaine
6 - Perspectives